Auto-école Ligne de conduite
15 Rue Saint-Nicolas
22 200 Guingamp

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÉRE

B / AAC / CS / B78

Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **60 minutes**, va être réalisée.

I - Parcours de formation
Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours, de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués
Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,
- vos motivations.

III – Le moyen utilisé
Cette évaluation est réalisée
dans le véhicule-école avec votre futur moniteur.

IV – Information du public
Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE POUR L'ÉVALUATION DE DÉPART B

Pour l'élève

1 Renseignements d'ordre général

Nom et prénom				Né(e) le	
Adresse				Téléphone	
Niveau scolaire		Profession		Nationalité	
Acuité visuelle	œil gauche /10	œil droit /10		Correction	OUI NON
Incompatibilités				Visite médicale	OUI NON

2 Expérience de la conduite

Permis	Conduite auto	Avec qui ?	Où (sauf auto-école) ?	Si pas auto
B1	jamais	amis	ville	vélo
A1	- de 5 h	parents	route	cyclo
A ou A2	+ de 5 h	auto-école	chemin	moto
Le				autre

3 Connaissance du véhicule

Direction	non	oui	Embrayage	non	oui
Boîte de vitesses	non	oui	Freinage	non	oui

4 Attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

- Réponse : maîtriser la voiture et connaître le code
- Réponse : prévoir les difficultés et savoir y faire face
- L'apprentissage est une nécessité
- Réel désir d'apprendre à conduire

5 Habileté

	F	S	B
Installation au poste de conduite			
Démarrage arrêt			
Manipulation du volant			

6 Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension			
Mémoire			

7 Perception

	F	S	B
Trajectoire			
Observation			

	F	S	B
Orientation			
Regard F1			
Regard F2			
Regard F3			

8 Émotivité

	F	S	B
En général			

	F	S	B
Crispation			

9 Résultat de l'évaluation

Résultat final – =

10 Proposition : volume de formation prévisionnel

Proposition suggérée		Proposition acceptée		Proposition retenue	
	Théorie h		OUI		Théorie h
	Pratique h		NON		Pratique h

11 Signatures	Formateur	Élève	Parents (pour les mineurs)
Le			

PROCÉDÉ D'ÉVALUATION PRÉALABLE À VOTRE FORMATION À LA CONDUITE ET À LA SÉCURITÉ ROUTIÉRE A1 et A2

Pour débuter votre formation, une évaluation de vos compétences, d'une durée de **30 minutes**, va être réalisée.

I - Parcours de formation
Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours, de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

II – Items évalués
Cette évaluation portera sur :

- vos pré-requis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule,
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route,
- vos compétences psychomotrices,

III – Le moyen utilisé
Cette évaluation est réalisée
avec la moto-école avec votre futur moniteur.

IV – Information du public
Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

FICHE D'ÉVALUATION DE DÉPART - MOTO A2 A1 - FICHE 1 (ÉLÈVE)

1. Renseignements d'ordre général

Nom : ______ Prénom : ______ Date de naissance : ______

Adresse : ______ Tél : ______

Niveau scolaire : ______ Profession : ______ Nationalité : ______

Acuité visuelle : oeil droit ___ /10 oeil gauche ___ /10 correction : oui ☐ non ☐

Incompatibilités : ______ Visite médicale : oui ☐ non ☐

2. Expérience de la conduite

Permis :	Conduite moto :	Avec qui ?	Où (sauf école de conduite) :	si pas de conduite moto :
B1 ☐	jamais ☐	amis ☐	ville ☐	vélo ☐
A1 ☐	- de 5 h. ☐	parents ☐	route ☐	cyclo ☐
B ☐	+ de 5 h. ☐	auto-école ☐	chemin ☐	voiture ☐
Date : ______				autre véhicule ☐

3. Connaissance du véhicule

Direction :	non ☐	oui ☐	Embrayage :	non ☐	oui ☐
Boîte de vitesses :	non ☐	oui ☐	Freinage :	non ☐	oui ☐

4. Attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité

Réponses :
- maîtriser la moto et connaître le code ☐
- prévoir les difficultés et savoir y faire face ☐
- l'apprentissage est une nécessité : ☐
- réel désir d'apprendre à conduire : ☐

5. Habiletés

	F	S	B
Installation sur la moto	☐	☐	☐
Démarrage arrêt	☐	☐	☐
Equilibre	☐	☐	☐

6. Compréhension et mémoire

	F	S	B
Compréhension	☐	☐	☐
Mémoire	☐	☐	☐

7. Perception

	F	S	B			F	S	B
Trajectoire	☐	☐	☐	Orientation		☐	☐	☐
					F	☐	☐	☐
Observation	☐	☐	☐	Regard	F	☐		
					F	☐		

8. Emotivité

	F	S	B		F	S	B
En général :	☐	☐	☐	Crispation	☐	☐	☐

9. Résultat de l'évaluation

Résultat final : ☐

10. Proposition

Volume de formation prévisionnel pour la pratique : ___ h

Volume de formation prévisionnel pour la théorie : ___ h

Proposition acceptée : oui ☐ non ☐

Signatures : Formateur Elève Parents (pour les mineurs)

EDISER - Réf. E 17108

Procédé évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

Catégorie AM

Pour toutes inscriptions au permis AM, notre établissement procédera dans un premier temps à une évaluation de vos compétences afin de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée si la formation doit dépasser **8 heures.**

Un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner procédera à cette évaluation d'une durée de 30 minutes, à l'aide d'une fiche préétablie fournie par un fournisseur agréé et un scooter (ci-joint une copie de la fiche d'évaluation)

Cette évaluation portera sur :

- Identité du candidat.
- Expérience de conduite.
- Test acuité visuelle.
- Connaissances réglementaires et de sécurité à cyclomoteur.
- Exercices de maniabilité.

Ce procédé d'évaluation est mis à la disposition du public par un affichage au sein de l'auto-école.

Auto-école Ligne de conduite
15 Rue Saint-Nicolas
22 200 Guingamp

HORAIRES DES COURS THÉORIQUES

Cours de code avec enseignant en présentiel

Les cours théoriques portant sur des thématiques spécifiques sont programmés :
Cours collectifs en présence d'un enseignant :

Mardi de 17h à 18h pour les thèmes C / U + alcool et stupéfiants
Mercredi de 17h à 18h pour les thèmes D / M + vitesse et défaut du port de la ceinture
Vendredi de 17h à 18h pour les thèmes P / L / R + PADA
Samedi de 11h à 12h pour le thème E / S + distracteurs et réponses aux questions divers

Test de code :

Jeudi de 14h à 18h pour tous les thèmes en corrections de séries

Les cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière :

- Alcool et stupéfiants,
- Vitesse,
- Défaut de port de la ceinture,
- Distracteur et PADA

C : Le conducteur
U : Les autres usagers
D : Réglementation générale et divers
M : Eléments mécanique et autres équipements liés à la sécurité
S : Equipement de sécurité des véhicules
P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
L : Dispositions légales
R : La route
E : Règles d'utilisation du véhicule avec le respect de l'environnement

Auto-école Ligne de conduite
15 Rue Saint-Nicolas
22 200 Guingamp

LES ENJEUX DE LA FORMATION partie 1

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation. Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

l'utilité de votre livret d'apprentissage ?

Il est, avec votre demande de permis de conduire, le document indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques. Dans ce livret, vous trouverez :

- les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;

- les objectifs à travailler et à valider par des approches différentes

Il vous guide dans votre parcours d'apprentissage. Il vous permet de savoir où vous en êtes mais aussi et surtout où vous allez.

Le déroulement de la formation partie 2

Dans un premier temps, vous travaillerez le code de la route avec un accès en salle (accès sur internet.....selon votre établissement. Voici la liste des thèmes que vous travaillerez :

C : Le conducteur
U : Les autres usagers
D : Réglementation générale et divers
M : Eléments mécanique et autres équipements liés à la sécurité
S : Equipement de sécurité des véhicules
P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
L : Dispositions légales
R : La route
E : Règles d'utilisation du véhicule avec le respect de l'environnement

-Il faudra assister à au moins 4 cours théoriques avec un enseignant dans nos locaux :

Cours collectifs en présence d'un enseignant :

Mardi de 17h à 18h pour les thèmes C / U + alcool et stupéfiants
Mercredi de 17h à 18h pour les thèmes D / M + vitesse et défaut du port de la ceinture
Vendredi de 17h à 18h pour les thèmes P / L / R + PADA

-Il faudra assister à au moins 5 tests de code dans nos locaux : test de code le Jeudi de 14h à 18h

pour tous les thèmes en corrections de séries

se renseigner à l'accueil pour connaître les thèmes abordés lors des cours.
Lorsque vos résultats nous sembleront satisfaisants et après avoir assisté aux 9 cours obligatoires, vous débuterez l'apprentissage de la conduite.

Conditions de passage d'examen partie 3

Passage de l'épreuve théorique

A partir de votre inscription à l'auto-école, il n'y a pas de délai pour vous présenter à l'épreuve théorique du code. Cependant, il faudra obtenir 35 bonnes réponses sur 40 questions ce qui demande de l'entraînement. En cas d'échec à l'examen du code de la route, vous pouvez vous représenter à l'examen le jour suivant. En cas de réussite au code, vous devez attendre 48h avant de pouvoir passer l'épreuve pratique.

L'auto-école se charge de l'inscription aux centre d'examen / où c'est à vous de vous inscrire auprès d'un organisme agrée (venir au bureau pour obtenir les coordonnées des prestataires et le numéro NEPH).

Vous avez 5 ans, à compter de la date d'obtention du code de la route, pour réussir l'examen de conduite. Durant ce délai, vous avez le droit à 5 tentatives

Au-delà des 5 ans et/ou des 5 tentatives, votre réussite au code n'est plus valable

Inscription à l'examen de conduite

Pour avoir le droit de vous inscrire à l'examen de conduite, vous devez avoir effectué 20 heures de conduite minimum avec un moniteur. Nous prenons en charge les démarches d'inscription à l'examen de conduite lorsque vous aurez terminé votre formation. 20h est un minimum, sans la validation du programme REMC, il n'est pas possible de passer l'examen.
La préfecture a effectuée une étude nationale sur le nombre d'heures pratiques moyennes qui s'élèvent à 35/37h.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.
Un enseignant de notre école vous accompagne le jour de l'épreuve et l'examen aura lieu avec le véhicule utilisé tout au long de la formation.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;

- réaliser une manœuvre ;

- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et une question en lien avec les premiers secours ;

- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;

- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;

- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

- 1 Test de vue : l'examinateur pourra par exemple vous demander de lire la plaque d'immatriculation de la voiture se trouvant devant vous, ou de lire une inscription sur un panneau

pour vérifier votre vue.

- 1 freinage de précision : la réalisation d'un freinage de précision devra être réalisé soit à l'occasion d'un arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical précis et visible, selon les consignes de votre examinateur.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. L'évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Ci-dessous la grille d'évaluation

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (1)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	I	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord				X				
Effectuer des vérifications du véhicule					X			
Connaître et utiliser les commandes				X				
Appréhender la route								
Prendre l'information				X				
Adapter son allure aux circonstances			X					
Appliquer la réglementation				X				
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X	0,5	0,5	
Maintenir les espaces de sécurité				X				1
Sous-totaux			1	10	9	0,5	0,5	1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement			0					
Courtoisie			0					
Total général				22				

Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l
Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN	FAVORABLE (2)

(1) ne tient lieu de permis de conduire qu'à compter de 18 ans révolus (catégorie B)

(2) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

L'auto-école se charge de la demande de fabrication du titre sécurisé : OU Vous expliquera les démarches à réaliser pour obtenir votre titre sécurisé.

Auto-école Ligne de conduite
15 Rue Saint-Nicolas
22 200 Guingamp

Enjeu de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire, son déroulement et les conditions de passage de l'examen du permis de conduire Catégorie A1 A2

Enjeu de la formation préparatoire ***Notre auto-école privilégie la qualité de l'enseignement c'est pourquoi les.cours de conduite moto sont effectués avec seulement 3 candidats dans le souci de personnaliser les cours et les conseils à chacun.***

L'objectif général de la formation au permis moto est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences **en terme de savoirs, savoir-être, savoir faire et savoir devenir.**

Au delà du plaisir de conduire c'est aussi un outil pratique de déplacement. L'usage de la moto vous permettra d'accéder à la route d'une façon différente avec d'une part une certaine liberté, et d'autre part des contraintes nouvelles au terme de sécurité.

Les conducteurs de cyclomoteur sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier. Pour conduire une moto dans un trafic de plus en plus dense et diversifié, vous allez devoir emmagasiner de l'expérience. Cette expérience nécessite d'obtenir une culture de la route et de la sécurité routière.

Votre formation doit vous permettre de :

- prendre conscience des facteurs de risque,
- comprendre les interactions entre ces facteurs,
- prendre en compte ses capacités et ses limites,
- d'adopter une conduite sereine,
- comprendre l'interaction entre l'humain,la moto et l'environnement.

Votre enseignant est un professionnel. Sa qualification en 2 roues lui permet de savoir utiliser au mieux l'environnement routier pour vous faire progresser en réduisant les risques.

Votre formation va également vous aider à mieux analyser les situations de conduite pour favoriser votre autonomie. Vous aurez besoin d'analyser votre conduite, de partager votre expérience de conduite avec votre formateur et quelquefois avec d'autres apprentis conducteurs présents sur l'autre moto.

Au travers de cette formation, vous allez :

- apprendre et comprendre les règles du code de
- la route (celles qui concernent plus spécifiquement la moto),
- apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard,
- les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue,

- la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers,
- adopter des comportements de conduite citoyens et responsables,
- la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs,
- l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Déroulement de la formation : ***Le contenu de la formation est adaptée selon l'expérience de chaque candidat, certains ayant déjà des bases de conduire en deux-roues souvent issus soit du BSR ou permis AM. Nous vous expliquons la façon de remplir le livret d'apprentissage pour que vous puissiez vous auto-évaluer et vous poser des questions sur une ou des compétences non acquises à l'enseignant. Nous informons le candidat sur les compétences demandées et leur utilité sur l'ensemble des épreuves au passage de l'examen plateau. Cela englobe les épreuves orales et pratiques. Nous informons le candidat sur la notation de ces compétences.***

Formation PLATEAU Votre formation aura lieu sur notre piste :

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

Formations aux catégories AM, Al, A2, A du permis de conduire et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :

Parking de la salle de concert la grande ours 22 200 Saint AGATHON

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :
00h et 08 mn

Partage de la piste de formation : non, il y a pas de temps d'attente . La piste n'est partagée avec aucunes écoles de conduite.

Capacité d'accueil :
Le lieu est équipé d'un abri (abri vélo), n'est pas équipé de sanitaire et permet de se restaurer, à la salle de concert la grande ours + wc, on peut s'abriter en cas de besoin. Les piquets cônes et le radar sont dans le coffre de la voiture suiveuse, pour chaque moniteur moto.

Disponibilité de la piste :

L'amplitude horaire de la piste est de 08h00 à 19h00 du lundi au samedi.
hiver : 9h à 17h

été : 8h à 19h

Formation en circulation

Nous expliquons les différents dangers et risques spécifiques, selon les trois types d'endroits ou le candidat sera appelé à circuler en deux-roues.

1- La conduite en ville Nous formons le candidat à respecter strictement les règles du code de la route, la signalisation, la réglementation et une attention particulière est donnée pour les usagers les pus vulnérables. (Les piétons et les cyclistes).

2- La conduite hors agglomération Nous formons le candidat a adapter la vitesse selon la configuration, l'état, du trafic de la route, des conditions atmosphériques et de la vision. Pendant cette phase de circulation, le candidat s'exerce sur les trajectoires en virages. (ralentissement, appréciation de l'angle, le positionnement pour la trajectoire, la vision d'éventuels dangers et la remise en accélération).

3- La conduite sur chaussée séparées à quatre voies Nous formons le candidat a s'insérer sur la voie d'accélération sans gêne et ni dangers. Nous formons le candidat, sur les changements de direction, les dépassements, la sélection des directions par la signalisation et pour une sortie par la voie de décélération.

En fin de cours, le candidat avec l'enseignant rempliront le livret d'apprentissage et la fiche de suivi. Cela permet l'échange sur le ressenti du candidat, des objectifs atteints, les points à améliorer ou non acquis de ses compétences.

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression vous accompagnera dans l 'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette. Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétences associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève au fur et à mesure de son évolution.

Il vous sera donc possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire moto.
Déroulement de l'examen L'examen pratique de l'examen du permis de conduire A1 et A2 comporte 2 phases : la 1ère hors circulation,la 2nd en circulation. Ces 2 épreuves sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation. L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs e savoir faire que vous avez acquis :

- code de la route,

- sécurité et signalisation routière,
- équilibre et stabilité,
- connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule,
- freinage, etc...

L'épreuve en circulation a pour objectif d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages,

- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération,

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractères urbain, routier et/ou autoroutier
- dépasser et croiser des véhicules,
- quitter un emplacement de stationnement,repartir après u arrêt
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est u acte difficile qui engage une responsabilité forte.**L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux,** plutôt que vos faiblesses.Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
	Total général							

Auto-école Ligne de conduite
15 Rue Saint-Nicolas
22 200 Guingamp

RÉGLEMENT INTÉRIEUR AUTO-ÉCOLE LIGNE DE CONDUITE (22)

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation;

Article 2 : Consignes de sécurité

- consignes d'incendie;
- interdictions des boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer ou vapoter dans les véhicules ou la salle de code;

Article 3 : Accès aux locaux

- horaires de l'établissement affiché en vitrine et cours en présentiel sur site, bureau et site internet ;
- accès libres à la salle de code, prendre soin des tablettes et des casques;

Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques

Entraînements au code

- accès à la salle aux heures d' ouvertures du bureau ;
- Utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement + relevé FOAD 1 an;

Cours théoriques

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants. vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité;
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés-par un enseignant en présentiel;

Cours pratiques

- évaluation de départ en véhicule avec feuille d'évaluation;
- livret d'apprentissage obligatoire à chaque heure pratique;
- Réservation sur place avec la secrétaire et annulation des leçons de conduite 48h à l'avance ou dûes ;
- déroulement d'une leçon de conduite 1h à 2h ;
- Les retards pénalise votre temps de conduite;

Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;

Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, gants, chaussures qui couvrent les chevilles;

Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation;
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée = prévenir la secrétaire de l'agence;

Article 7 : Assiduité des stagiaires

- respect des horaires de formation fixés par l'auto-école, signature feuille d'émargment code et conduite ;
- gestion des absences, des retards avec les personnes chargées des relations avec les élèves;

Article 8 : Comportement des stagiaires

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant, des autres élèves et du directeur pédagogique;

Article 9 : Sanctions disciplinaires Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit. suspension provisoire, exclusion définitive tel que définit dans le contrat

Auto-école Ligne de conduite
15 Rue Saint-Nicolas
22 200 Guingamp

PARCOURS DE FORMATION

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.
Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.
En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions «d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (vidéo projecteur et box) ou avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via Internet (option d'achat d'accès).
La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours.
En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

Parcours pratique

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance.
Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :
- en ville ;
- en rase campagne ;
- sur autoroute ;
- de nuit (leçons prises en hiver).

Un voyage école vous sera proposé.
En quoi consiste un voyage école ? Il permet de partir en groupe de trois élèves qui conduisent à tour de rôle sur une demi-journée ou une journée.
Avant de partir, les élèves préparent au préalable l'itinéraire.
Ces voyages permettent d'apprendre à lire une carte, à utiliser un GPS. Ils favorisent l'autonomie et vous permettent également d'apprendre en observant les autres élèves.
De l'écoute pédagogique vous sera proposée.
En quoi consiste l'écoute pédagogique ? Pendant qu'un élève conduit, vous l'observez, vous écoutez les explications et les conseils de l'enseignant et vous participez de manière active en faisant part de vos observations et de vos réflexions.

PARCOURS DE FORMATION PERSONALISE

Renseignements personnels de l'élève :
Nom : . . . . . .
Prénom : . . . . . .
Type de permis : . . . . . .

Les étapes du parcours de formation :
1 - L'évaluation de départ > date :. . / . . / ….. résultat heures théoriques : ….....Pratiques.....
2 - L'inscription > date . . . / . . . / . . . . .
3 – Formation théorique Cours de code en heures minimum à effectuer : . . . . . .
Tests en heures minimum à effectuer : . . . . . .
Alternance de théorie et de pratique : . . . . . .
4- Examen théorique > date prévisionnelle : . . . . . .
5- Heures de conduite en heures minimum de conduite : . . . . . .
6- Conduite accompagnée/supervisée : date du rendez vous préalable : . . . . . .
date du premier rendez vous pédagogique : . . . . . .
date du deuxième rendez vous pédagogique : . . . . . .
7- Examen blanc > date : . . . . . .
8- Examen pratique > date : . . . . . .

Parcours théorique :
La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :
dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
via internet (code en ligne)
Cours obligatoire :
Votre présence est obligatoire pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.
□ l'arrêt et le stationnement
□ les croisements et les dépassements
□ la connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
□ l'éco-conduite
□ les priorités
□ les règles de circulation
□ la signalisation
□ les comportements dans les tunnels
□ la visibilité
□ la prise de conscience des risques
□ le respect des autres usagers – le partage de l'espace public

Parcours pratique :
Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :
En ville, en rase campagne, sur voie rapide (autoroute) et de nuit.

Auto-école Ligne de conduite
15 Rue Saint-Nicolas
22 200 Guingamp

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CONDUITE DES DEUX ROUES MOTORISÉS

Formations aux catégories AM, Al, A2, A du permis de conduire et pour la conduite des véhicules de catégorie L5e.

Adresse de la formation hors circulation :
Parking de la salle de concert la grande ours 22 200 Saint AGATHON

Temps de parcours à partir de l'école de conduite :
00h et 08 mn

Partage de la piste de formation : non, il y a pas de temps d'attente . La piste n'est partagée avec aucunes écoles de conduite.

Capacité d'accueil :
Le lieu est équipé d'un abri (abri vélo), n'est pas équipé de sanitaire et permet de se restaurer, à la salle de concert la grande ours + wc, on peut s'abriter en cas de besoin. Les piquets cônes et le radar sont dans le coffre de la voiture suiveuse, pour chaque moniteur moto.

Disponibilité de la piste :
L'amplitude horaire de la piste est de 08h00 à 19h00 du lundi au samedi.
hiver : 9h à 17h
été : 8h à 19h

N° d'agrément : E130 0220 0070

Formations proposées par l'école de conduite : B / AAC / CS / B78>B / B78 / A / A1 / A2 / Am / L5e

Les modalités de paiement et les finacement de la formation préparatoire aux examens du permis de conduire :

Paiement en plusieurs fois par chèque, espèces ou virement.

Financement par prêt classique, permis à 1 euros par jour et facilités de paiement ainsi que les financements de la région, pôle emploi et assedic.